

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Institut Gaston Villadier
52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny sur Orge
Ouverture et émargement à 18h30

- Accueil des représentants des clubs par le Président du DEF M. François THISSERANT
- Vérification des pouvoirs et émargements
NB : seules les personnes licenciées peuvent participer aux votes ou représenter leur club

- Allocution du Président du District
- Calcul du quorum
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des 30 septembre 2017 et 16 novembre 2017
- Approbation du Rapport Moral et Sportif de la saison 2017/2018
- Approbation du Rapport Financier au 30 juin 2018
- Lecture et approbation du budget prévisionnel 2018/2019
- Intervention et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- Intervention du Directeur Administratif
- Récompense Bénévole du Mois
- Remise des récompenses du concours Foot Citoyen
- Clôture de l'Assemblée Générale – Pot de l'amitié

Article 11:

11.1 Les délégués des associations affiliées à l'Assemblée Générale, doivent être licenciés depuis au moins six mois, en règle avec la Fédération, la Ligue de Paris-Ile-de-France (L.P.I.F.F) et le District, avoir atteint la majorité légale, enfin être domiciliés sur le territoire du District de l'Essonne ou sur le territoire d'un District voisin.

S'ils ne sont pas Président de leur association, ils doivent être munis d'un pouvoir de celui-ci

11.2 Un délégué ne peut représenter, au plus, que 5 associations, y compris la sienne, à condition qu'il représente déjà celle-ci.

11.3 Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas, plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations.

11.4 Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être délégués d'une association sans appartenir à cette dernière.

11.5 Les votes par correspondance ne sont pas admis.

En application de l'article 10 des statuts du District, le Comité fixe à 10 euros par fois, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale